



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Dominique BAILLEUL

DE23.058

**MOBILITE**  
**ATELIERS D'APPRENTISSAGE A LA PRATIQUE DU VÉLO**

*Autorisation - Approbation*



Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Alors que le vélo est de plus en plus plébiscité, l'accès à ce mode de transport reste compliqué pour les personnes en situation de précarité. Le projet " Monte en selle" vise à les rendre autonome tant sur l'acquisition des techniques de réparations que sur la pratique du vélo en toute sécurité.

I. Organisation des ateliers d'apprentissage du vélo

Les participants novices bénéficieront de 10 ateliers d'apprentissage au vélo proposés par le Cyclo Club Armentières (CCA) afin de pouvoir se déplacer à vélo en toute sécurité. Les éducateurs accompagneront sur les différentes étapes essentielles à la pratique du vélo (équilibre, freinage, changer les vitesses, anticiper les dangers...)

Les ateliers s'adressent à 10 personnes issues majoritairement des quartiers prioritaires de la ville.

II. Période des ateliers

Les ateliers devront être proposés durant la période du mardi 02 mai 2023 au vendredi 30 juin 2023.

III. Budget

Le coût des ateliers d'apprentissage du vélo est à hauteur de 900 €. Les crédits sont inscrits au budget.

Le coût des ateliers est financé à hauteur de 80 % dans le cadre de la subvention politique de la ville « Monte en selle ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention concernant les prestations de l'association Cyclo Club Armentières.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 059-215900176-20230330-DE230581-DE

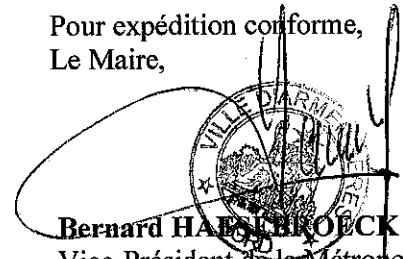


**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Dominique BAILLEUL**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAISCHROËCK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille



## CONVENTION

### Entre

La Ville d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Bernard HAESBROECK, agissant au nom et pour le compte de ladite ville.

### Et

L'Association Cyclo Club Armentierois (CCA), et représentée par Madame Valérie POUILLARD, sa Présidente.

Il est préalablement à la présente convention exposé ce qui suit :

### Préambule :

Alors que le vélo est de plus en plus plébiscité, l'accès à ce mode de transport reste compliqué pour les personnes en situation de précarité. Le projet "Monte en selle" vise à les rendre autonome tant sur l'acquisition des techniques de réparations que sur la pratique du vélo en toute sécurité.

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Le présent contrat a pour objet de définir le fonctionnement des ateliers d'apprentissage du vélo qui seront réalisés par le Cyclo Club Armentierois (CCA) .

### Public ciblé et effectif prévisionnel

Le projet s'adresse majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires de la ville qui pourront bénéficier des 10 ateliers.

### Contenu des ateliers de la formation :

- Gestion de l'équilibre , du freinage et du démarrage
- Anticiper les dangers, changer ses vitesses
- Reconnaître et utiliser les aménagements cyclables

### **Article 2 : Date d'effet – Durée**

- La présente convention prendra effet du mardi 2 mai au vendredi 30 juin 2023
- Le cumul des 10 ateliers représente 30h.

- Les dates des ateliers seront définies avec le public ciblé.

### **Article 3 : Engagement de la Ville d'Armentières :**

La Ville d'Armentières s'engage à :

- Coordonner la mise en place des ateliers
- Mobiliser le public
- Communiquer sur le lancement des ateliers

### **Article 4 : Engagement de l'association CCA**

L'Association Cyclo Club Armentierois s'engage à

- Assurer l'encadrement des ateliers en toute sécurité
- Proposer des ateliers adaptés aux participants
- Assurer les 30 heures de formation à raison de 10 séances

### **Article 5 : Difficultés d'application**

Pour toute difficulté quant à l'application de cette convention, la Ville d'Armentières et le CCA conviennent de se rencontrer à la demande de l'une des parties.

### **Article 6 : MODALITÉS DE FINANCEMENT**

La Ville d'Armentières s'engage à rémunérer les prestations réalisées à hauteur de 900 € (neuf cent euros)

Le paiement sera effectué dès réception d'une facture adressée à la Ville d'Armentières au terme de la prestation

La Banque CAISSE D'ÉPARGNE  
N° de compte : 08103795278

Code Agence : 16275  
Clé : 20

Fait en deux exemplaires originaux, à Armentières le 27 février 2023

Pour la Ville d'Armentières  
Bernard HAESEBROECK, Maire

Pour le CCA ,  
ValériePOUILLARD, la Présidente,

Bernard HAESEBROECK

Valérie POUILLARD